

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° DEL2025-014**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSERVATOIRE - 2025**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	27	33

L'an deux mille vingt cinq, le 08 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Julien WEIL, Maire.

**Etaient présents :**

M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Thomas BOULLE, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, M. Raphaël MACHTING, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cedric BACH, Mme Léna ETNER, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, Mme Tiffany CULANG, Mme Geneviève TOUATI.

**Etaient excusés et représentés :**

M. Dominique PERRIOT pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD, M. Olivier DAMAS pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Marilyne BARANES pouvoir donné à Mme Caroline QUERON, M. Albert DANTI pouvoir donné à M. Julien WEIL, M. Luc ALONSO pouvoir donné à Mme Isabelle KOPECKY, M. Pierre LOULERGUE pouvoir donné à Mme Léna ETNER.

**Etaient absents :**

M. Frédéric BIANCHI, M. RYDIAN DIEYL.

Secrétaire de séance : Matthieu STENCEL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

**DEL2025-014 - Approbation du règlement intérieur du conservatoire - 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
094-219400678-20250408-DEL-AVRIL25-14-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

VU la délibération du 24 juin 1986 portant création d'un conservatoire municipal de musique, danse, théâtre,

VU la délibération du 15 juin 2005 approuvant le règlement intérieur du Conservatoire Robert Lamoureux,

VU la délibération du 28 mars 2024 approuvant le règlement intérieur modifié du Conservatoire Robert Lamoureux,

VU les schémas d'orientation pédagogique et d'organisation de l'enseignement initial du théâtre, de la musique et de la danse dans les établissements d'enseignement artistique,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier le règlement intérieur du conservatoire afin de pouvoir mettre à disposition de la population cette offre de service,

**CONSIDÉRANT** que la modification proposée du règlement de fonctionnement du conservatoire permet de préciser les responsabilités de chacun et d'anticiper les aspects essentiels visant au bien-être et à la sécurité tout en déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement,

VU l'avis favorable émis par la Commission Municipale des Affaires Culturelles et animation réunie le 25 mars 2025,

**APRESEN AVOIR DELIBERE**

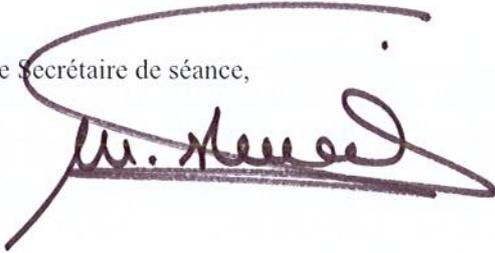
**APPROUVE** l'actualisation du règlement intérieur du conservatoire ci-annexé.

**PRÉCISE** que ledit règlement sera applicable le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,  
Julien WEIL



**SAINT-MANDE**, le 8 avril 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
094-219400678-20250408-DEL-AVRIL25-14-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025